

GE PING VEZERE

Règlement du Tournoi Interrégional

Article 1 :

Les Clubs de la Raquette Ardoisière et de St Viance TT organisent un tournoi interrégional de tennis de table (n° homologation 2011/2012/2) le samedi 19 Mai 2012 au gymnase du Colombier à Allasac (Rue René Cassin)

Cette compétition est ouverte à tous les joueurs et joueuses, jeunes et adultes, licenciés FFTT traditionnels d'Aquitaine, Auvergne, Centre, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes. Il se déroulera sur 16 tables.

Article 2 : Le tournoi comportera 6 tableaux

Tableau	Catégorie	Début	Droit d'engagement	participants
A	NC - 8	10h15	6 euros	48
B	NC - 13	9h00	6 euros	48
C	10 - 16	10h15	6 euros	48
D	14 à TC	13h10	7 euros	36
E	Jeunes (- 13 ans)	11h55	5 euros	24
F	Doubles (max 3200 pts)	13h55	4 euros/pers.	32

Le pointage aura lieu 30 minutes avant l'horaire indiqué.

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de fusionner certains tableaux si le nombre d'inscrits est trop faible.

Article 3 :

Les tableaux sont ouverts aux joueuses féminines.

Le premier tour se déroulera par poules de 3 ou 4 avec ou sans tête de série.

Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour disputer les phases finales qui se dérouleront par élimination directe.

Le tableau F (double) se déroulera par élimination directe.

Le tirage au sort se fera avant le lancement de chaque tableau.

Article 4 :

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci aura pour conséquence l'annulation des parties auxquelles il aura participé et sera classé dernier de sa poule.

Les résultats individuels resteront acquis pour les joueurs.

Si un joueur est toujours absent au 2^{ème} appel, il sera considéré comme forfait.

Article 5 : Le juge-arbitre sera Mr Christophe Vermeulen (JA3)

Les épreuves se dérouleront suivant le règlement F.F.T.T. en vigueur (parties au meilleur de 5 manches en 11 points).

Les balles utilisées seront de couleur orange ou blanche et **ne seront pas fournies par l'organisateur.**

L'organisateur exigera la présentation de la licence de la phase en cours.

Une tenue sportive sera obligatoire durant la compétition, en particulier le port de chaussures de sport ainsi que d'un short.

Le collage / recollage sont interdits, aussi bien dans la salle qu'à ses alentours.

Article 6 :

Un joueur peut s'inscrire à 2 tableaux maximum + le tableau F (double).

Les droits d'engagement sont fixés par personne à **15€ pour deux tableaux + Double.**

Pour le double les inscriptions pourront se faire sur place.

Article 7 :

Les inscriptions sont à faire parvenir au plus tard le 16 mai à Valérie Charruaud :

- Par mail (de préférence) : charruaud.valerie@orange.fr

- Par téléphone : 06.09.55.62.54

Le règlement se fera par chèque à l'ordre de la Raquette Ardoisière et devra parvenir avant le 19 mai 2012 à GE Ping Vezere, place de la mairie, 19240 Allasac

Article 8 :

Les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes de chaque tableau seront récompensés en espèces, chèques ou bons d'achats.

La dotation sera la suivante en cas de tableau complet

Tableau	Vainqueur	Finaliste	1/2 Finaliste
A	30 €	15 €	10 €
B	50 €	25 €	15 €
C	70 €	35 €	20 €
D	120 €	60 €	30 €
E	Lots	Lots	Lots
F	Lots	Lots	Lots

En fonction du nombre d'inscrits dans les tableaux, les organisateurs se réservent le droit de modifier la distribution des récompenses.

Article 9 :

Il n'y aura pas d'interruption à l'heure du repas.

Une buvette sera à votre disposition au cours de la journée.

Article 10 :

Tout engagement vaut acceptation du présent règlement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de vol ou de tout incident pouvant survenir au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et le trajet.

Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en sera l'auteur.